

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021

- Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire et lecture des arrêtés de délégation de pouvoir.

I- AFFAIRES FINANCIERES, FONCIERES

1°) Vote du Compte de gestion 2020 de la Communauté de communes : Budget principal et 6 budgets annexes (Zones d'activités économiques, Immobilier d'entreprises, Activités commerciales des sites patrimoniaux, Service public d'assainissement non collectif – SPANC, STEP des 60 Bornes et Assainissement collectif)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord de conformité concernant la présentation des écritures de Monsieur le Trésorier Principal, comptable public assignataire de la Communauté de Communes et des écritures comptables de l'Ordonnateur (Présidente de la Communauté de Communes).

2°) Vote du Compte administratif 2020 de la Communauté de communes : Budget principal et 6 budgets annexes (Zones d'activités économiques, Immobilier d'entreprises, Activités commerciales des sites patrimoniaux, Service public d'assainissement non collectif – SPANC, STEP des 60 Bornes et Assainissement collectif)

La Présidente s'étant retirée, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 du Budget principal et des Budgets annexes arrêtés comme suit :

Compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 199 213,14 €	21 100 058,78 €
Investissement	9 776 762,79 €	8 633 686,23 €

Compte administratif du Budget annexe Zones d'activités économiques

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	208 635,50 €	110 585,75 €
Investissement	278 335,75 €	0,00 €

Compte administratif du Budget annexe Immobilier d'entreprise

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	185 844,81 €	82 942,37 €
Investissement	102 823,69 €	64 705,95 €

Compte administratif du Budget annexe Activités commerciales des sites patrimoniaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 332,36 €	48 299,11 €
Investissement	0,00 €	1 771,27 €

Compte administratif du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 728,47 €	24 905,25 €
Investissement	0,00 €	35 700,00 €

Compte administratif du Budget annexe Station d'épuration des 60 bornes

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	332 028,88 €	200 885,76 €
Investissement	317 473,70 €	146 145,34 €

Compte administratif du Budget annexe Assainissement collectif

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 473 563,64 €	3 982 234,72 €
Investissement	2 800 890,49 €	1 310 710,47 €

3°) Vote des taux d'imposition pour 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de la Taxe foncière bâti et non bâti pour l'année 2021 de la manière suivante :

	Taux année 2021
Foncier Bâti	4,75 %
Foncier non Bâti	11,16 %

4°) Vote du Taux de Cotisation Foncière des Entreprises – CFE 2021

Par délibération du 11 avril 2018, le Conseil Communautaire a fixé un lissage de taux de CFE sur une durée de 3 ans, afin d'atteindre un taux unique de 29,32% sur l'ensemble du territoire à compter de 2020.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de maintenir ce taux unique de CFE à 29,32 % pour l'année 2021.

5°) Approbation de la taxe GEMAPI pour l'année 2021

Lors de sa séance du 12 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer l'exercice de la compétence obligatoire « GEMAPI ». Fixé à 400 000 € en 2019 et 2020, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de maintenir ce montant à l'identique pour l'année 2021.

6°) *Taxe de séjour intercommunale 2021*

A compter de 2021, les délibérations d'institution ou d'évolution des modalités de la Taxe de séjour doivent être adoptées avant le 1er juillet (au lieu du 1er octobre) pour être applicables à partir du 1er janvier de l'année suivante. Les propositions pour l'année 2022 s'établissent ainsi :

Catégorie d'hébergement	Tarif 2022 hors part départementale	Tarif 2022 avec part départementale
Palaces	4,00 €	4,40 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €	2,75 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,91 €	2,10 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,27 €	1,40 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,99 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1,2,3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,77 €	0,85 €
Terrain de camping et terrain de caravanage classés 3, 4 ,5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,59 €	0,65 €
Terrain de camping et terrain de caravanage classés 1,2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,22 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour 2022.

7°) *Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2021*

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et 3 abstentions, décide de fixer le taux de la TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **16,50 %** (contre 16,69 % en 2020), soit un produit attendu de 6 537 235 € compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition 2021 notifiées à 39 619 607 €.

8°) *Vote des redevances pour les emplacements de campings et pour les commerces*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les redevances campings et commerçants pour l'année 2021 aux montants suivants :

Redevance spécifique campings (Coût à l'emplacement)	25 €
Redevance Campings à la ferme (Coût à la structure)	100 €

Centre de vacances (animateur + enfant)	0.10 €
---	--------

Établissements commerciaux	En euros
Volume de 120 litres	72
Volume de 240 litres	142
Volume de 330 litres	193
Volume de 500 litres	296
Volume de 600 litres	356
Volume de 750 litres	444
Volume de 1000 litres	594
Volume de 1100 litres	650

9°) Affectation des résultats 2020 et vote du Budget 2021 de la Communauté de Communes : Budget principal et 6 budgets annexes (Zones d'activités économiques, Immobilier d'entreprises, Activités commerciales des sites patrimoniaux, Service public d'assainissement non collectif – SPANC, STEP des 60 Bornes et Assainissement collectif)

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 900 845,64 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	-
DRI/001 – Solde d'investissement reporté	3 013 656,07 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Budget Principal 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	14 215 000,00 €	14 215 000,00 €
Fonctionnement	21 650 000,00 €	21 650 000,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « Zones d'activités économiques » de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	-
DRI/001 – Solde d'investissement reporté	1 222 159,69 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	266 078,38 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Zones d'activités économiques » arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 753 160,00 €	2 753 160,00 €
Fonctionnement	2 791 260,00 €	2 791 260,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « Immobilier d'entreprise » de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	-
DRI/001 – Solde d'investissement reporté	128 250,69 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	241 520,14 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le budget annexe « Immobilier d'entreprise » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	347 000,00 €	347 000,00 €
Fonctionnement	412 500,00 €	412 500,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « Activités commerciales » des sites patrimoniaux de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	0,00 €
RRI/001 – Solde d'investissement reporté	7 633,16 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	109 013,67 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Activités commerciales » des sites patrimoniaux comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	10 000,00 €	10 000,00 €
Fonctionnement	224 000,00 €	224 000,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « SPANC » de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	91 257,31 €
RRI/001 – Solde d'investissement reporté	1 720,00 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	0,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « SPANC » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 720,00 €	1 720,00 €
Fonctionnement	146 600,00 €	146 600,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « Station d'épuration des 60 bornes » de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	0,00 €
DRI/001 – Solde d'investissement reporté	159 565,87 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	146 147,61 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Station d'épuration des 60 bornes » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 817 300,00 €	1 817 300,00 €
Fonctionnement	551 000,00 €	551 000,00 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture du budget annexe « Assainissement collectif » de la manière suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RRI/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 446 762,05 €	RRF/002 – Excédent d'exploitation reporté	2 605 541,50 €
DRI/001 – Solde d'investissement reporté	1 446 762,05 €	DRF/002 – Déficit d'exploitation reporté	-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Assainissement collectif » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 539 204,15 €	8 539 204,15 €
Fonctionnement	5 637 541,50 €	5 637 541,50 €

10°) Gestion de l'opération d'équipement « Centre aquatique – Océabul » en Autorisation de programme / Crédits de paiements – AP/CP

Les études et travaux à réaliser au Centre aquatique Océabul vont s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer l'autorisation de programme libellée :

- **Autorisation de programme « Centre aquatique Océabul » : 2 300 000 € (TTC)**
 - Crédits de paiement 2021 : 350 000 €
 - Crédits de paiement 2022 : 1 000 000 €
 - Crédits de paiement 2023 : 950 000 €

11°) Participation 2021 à la SPL Océan-Marais de Monts Tourisme

Dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée à la SPL Océan-Marais de Monts Tourisme et à la suite de la présentation des comptes 2020, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2021 la participation versée à la SPL « Océan Marais de Monts » à 1 654 000 €.

S'y ajoutent 50 000 € de la participation 2020 que le Conseil Communautaire avait décidé de reporter sur 2021, par délibération du 10 décembre 2020, le contexte sanitaire ayant retardé certaines prestations. Par conséquent, le montant global de la participation SPL à verser sur l'exercice 2021 sera de 1 704 000 €.

II- AFFAIRES GENERALES

Lecture du compte rendu attractivité du territoire, transversalité, démocratie participative et de proximité, mutualisation, gestion de la relation usagers et associations, accès au numérique du 30 mars 2021

III- AFFAIRES CULTURELLES

Lecture du compte rendu de la commission culture et patrimoine du 9 mars 2021.

IV- AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES, ASSOCIATIONS, SPORT, LOGEMENT, URBANISME, MOBILITE

Lecture du compte rendu de la commission affaires sociales et scolaires du 23 mars 2021.

1°) Convention de financement de la Littorale

Le Conseil Communautaire autorise Mme La Présidente à signer la convention relative au financement du service de transport des voyageurs dénommé « La Littorale » (desservant les communes de La Barre-de-Monts, Notre Dame-de-Monts, Saint Jean-de-Monts, Saint Hilaire-de-Riez et Saint Gilles-Croix-de-Vie), proposé du 7 juillet au 29 août 2021, qui prévoit une participation forfaitaire de 20.000 € de la Communauté de Communes.

V- ENVIRONNEMENT

Lecture du compte rendu de la commission biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux du 9 mars 2021 et du 23 mars 2021

VI- AFFAIRES TECHNIQUES

Lecture du compte rendu de la commission infrastructures (voirie, réseaux divers, assainissement, gestion des zones d'activités économiques, réseau informatique et fibre optique) du 30 mars 2021.

1°) Marché N°2021-004: Attribution du Marché travaux d'assainissement collectif programme 2021.

Le Conseil Communautaire approuve le marché de travaux du réseau assainissement à conclure avec l'entreprise SOCOVA TP – COMMEQUIERS (85220) pour un montant de 840 229.30 € HT et retenue lors de la commission d'appels d'offres du 15 avril 2021.

Questions diverses / Prochaines dates